

**ABONNEMENT**

| Saumur               |        |
|----------------------|--------|
| Un an . . . . .      | 25 fr. |
| Six mois . . . . .   | 13     |
| Trois mois . . . . . | 7      |
| Poste                |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |

**On s'abonne**

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

**INSERTIONS**

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne . . . . . | 20 |
| Réclames, — . . . . .        | 30 |
| Faits divers, — . . . . .    | 75 |

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne**

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

**Bureaux : 4, place du Marché-Noir**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 MAI

**SOUSCRIPTION**

**D'HOMMAGE AU DUC D'ORLÉANS**

Une souscription set ouverte dans tous les quartiers de Paris et dans la France entière pour offrir à M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, en souvenir de sa majorité et de la sympathie inspirée par sa conduite si française du 7 février dernier, le magnifique groupe en bronze, l'Armée de la Loire, œuvre du sculpteur A. Croisy, surmonté du groupe allégorique *Fac et spera* (du même auteur), qui est bien la devise du premier conscrit de France : *Fais ton devoir et espère !*

Le groupe en bronze de 2 mètres 50 de hauteur est formé de 45 figures ayant 80 centimètres,

Toutes les sommes, même les plus modestes, pourront être versées en espèces ou envoyées en timbres-poste à notre bureau, avec les noms des souscripteurs très lisiblement écrits.

Les noms des souscripteurs ne seront pas publiés dans le journal, mais ils seront recueillis et enregistrés pour former un Livre d'Or, qui sera remis à S. A. R. le duc d'Orléans.

**A LA CHAMBRE**

L'interpellation de M. Boissy-d'Anglas, sur les événements survenus au Dahomey, s'est terminée hâtivement par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

C'était prévu ; le gouvernement a affirmé que l'ordre était rétabli sur la Côte des Esclaves, il a assuré qu'il n'avait pas l'intention de faire des conquêtes nouvelles, mais qu'il avait dû châtier le roi de Dahomey ; ce qui était fait.

Malgré l'intervention de M. Flourens et de M. Bouge qui ont réclamé des explications nettes, la Chambre s'est déclarée satisfaite et après avoir applaudi les éloges adressés par M. Barbey, ministre de la marine, à nos troupes du Dahomey, elle s'appretait à se séparer quand est venue la discussion d'une question de M. Thivrier sur l'intervention de la troupe à Commentry.

Le député ouvrier, revêtu de sa blouse, a tenu à la tribune un langage violent.

Porteur, a-t-il déclaré, des revendications des ouvriers et des commerçants de Commentry, je viens protester contre les provocations de la troupe et de la gendarmerie.

Engagée sur ce terrain, la discussion a pris un caractère violent.

M. Thivrier a, malgré les dénégations de M. Constans, insisté sur ce que ni le maire, ni les commerçants de Commentry n'avaient réclamé l'intervention de la troupe.

Au milieu des cris d'approbation de l'extrême gauche, il a reproché à la Compagnie de Commentry de nourrir les officiers et les soldats mandés par elle pour la protéger, ce qui est cependant réglementaire.

Tandis que M. Thivrier exposait ses griefs,

M. Floquet ayant voulu lui faire observer qu'il ne se servait pas vis-à-vis du gouvernement de termes parlementaires, l'orateur socialiste a continué à développer ses arguments sans s'inquiéter des objurgations présidentielles.

Il s'était d'abord adressé aux députés en leur disant : « Messieurs et citoyens », ce qui avait provoqué un vif tumulte.

Un autre député du groupe ouvrier, M. Antide Boyer, a ensuite interpellé le même M. Constans, ministre de l'intérieur, au sujet des mesures prises par lui le 1<sup>er</sup> mai.

Les commissaires de police ont été, d'après M. Antide Boyer, des agents provocateurs, les troupes ont bousculé les manifestants et les promeneurs qui cependant ne faisaient aucun bruit. La loi a été violée, des arrestations ont été illégalement opérées.

Naturellement, M. Constans a répondu qu'il ne saurait admettre aucun rassemblement et que toujours il agirait de même pour faire respecter l'ordre public.

M. Constans a triomphé facilement, et aussi facilement il a trouvé une majorité pour l'approuver, mais il est ressorti clairement des débats qu'à la première occasion l'extrême gauche tenterait de renverser le cabinet.

**LES VINS DE RAISINS SECS**

La Chambre a nommé une commission chargée d'examiner les deux propositions qui ont été déposées et dont l'une est relative à la loi Griffe et l'autre à l'établissement d'un droit sur les raisins secs et la fabrication du vin de raisins secs.

La commission nommée est favorable à ces deux propositions : la première comporte certaines modifications ayant pour objet de rendre plus pratique l'application de la loi ; en ce qui concerne la seconde, la commission est favorable à l'établissement d'un droit, mais les avis sont partagés sur la quotité du droit.

Le droit que le gouvernement compte proposer sur les vins de raisins secs sera de 3 fr. par hectolitre, avec application du régime sur l'alcool, aux vins contenant d'autres matières que le raisin.

Les fabriques seront soumises à des exercices.

**LE CRÉDIT FONCIER**

Le bruit a couru, mais ne s'est pas confirmé, que M. Tirard allait être nommé gouverneur du Crédit Foncier, en remplacement de M. Christophle.

Le gouvernement aurait décidé cette nomination afin de favoriser certaines dispositions financières relatives aux rentes.

La nomination de M. Tirard aurait été imposée à M. Rouvier par ses collègues.

M. Rouvier a informé ses collègues de la nomination des trois inspecteurs des finances chargés d'examiner la gestion du Crédit Foncier. Ces trois inspecteurs ont reçu l'ordre d'agir avec la plus extrême promptitude, de manière à être en mesure de déposer leur rapport sous peu de jours.

Il n'y a rien à espérer de cette enquête. Les

subalternes de M. Rouvier, ministre des finances, ne peuvent conclure contre leur chef le ministre lui-même, car le Crédit Foncier est un établissement placé sous sa surveillance, et il est responsable de ce qui s'y est passé d'irrégulier.

**AU DAHOMEY**

Kotonou, 9 mai.

A la suite des pourparlers engagés entre le commandant Fournier et le roi du Dahomey, ce dernier s'est décidé à accepter l'échange de nos sept compatriotes prisonniers contre quatorze soldats dahoméens prisonniers, un blanc pour deux noirs.

L'échange a eu lieu dans l'après-midi. Nos compatriotes n'ont pas été maltraités pendant leur captivité.

**ÉTRANGER**

**RETOUR DU PRINCE DE BISMARCK A LA CHANCELLERIE**

Est-ce croyable ! D'après un bruit qui a pris à Berlin une certaine consistance, le général Caprivi, chancelier de l'empire allemand, serait sur le point de donner sa démission.

Et ce qui est plus exorbitant, c'est le prince de Bismarck qui reprendrait la direction de la chancellerie.

La *Correspondance politique* reproduit plusieurs dépêches de Hambourg et ajoute :

« Le retour du prince de Bismarck à la chancellerie n'est pas aussi improbable qu'on paraît le croire. Il deviendra certain le jour où l'empereur Guillaume verra l'œuvre de son grand-père menacée par le socialisme ou un grave danger extérieur. »

**REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE**

Paris, 14 mai 1890.

La spéculation s'est emparée de l'incident du Crédit Foncier et a cherché à en faire le point de départ d'une campagne lucrative à la baisse. Le 3 0/0 a été ramené à 88.95 ; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

Le Crédit Foncier clôture à 4,246.25. Le débat engagé à la Chambre a mis à néant les prétendus griefs de M. Lévêque et prouvé par surcroît que l'incident soulevé ne se rattachait en rien au fond même de la situation de la société et n'affectait à aucun degré la solidité des garanties hypothécaires sur lesquelles reposent les obligations.

La Banque de Paris est revenue à 790 sans autre motif que la lourdeur générale du marché. La Banque Nationale du Brésil poursuit son mouvement de reprise et s'inscrit à 591.25.

La Société Générale reste à 475 ; la Banque d'Escompte à 548.75 ; la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600.

Les 30,000 obligations du Crédit Foncier Franco-Canadien en cours d'émission porteront à 4,665,000 fr. environ la somme nécessaire pour le service des emprunts, mais le revenu annuel de la société qui est dès maintenant de 4,750,000 fr. sera parallèlement élevé à 2,325,000 fr. par le placement en prêts hypothécaires du montant de l'émission.

Les comptes-rendus publiés par quelques Compagnies françaises d'assurances sur la vie, prouvent que la situation des actionnaires et des assurés ne s'est pas modifiée pendant le

dernier exercice. Les grandes Compagnies, notamment, ont distribué à leurs assurés une part de bénéfices sensiblement égale à celle de l'année précédente et leurs actionnaires ont eu des dividendes parfois plus élevés. Cela tient surtout à la grande économie de ces Compagnies. Les frais de toute nature se tiennent aux environs de 14 0/0 du montant des primes encaissées pour l'ensemble de nos Compagnies.

Aux Etats-Unis, au contraire, les frais ont continué à augmenter pour les Compagnies américaines d'assurances sur la vie pendant l'exercice 1889 et les bénéfices distribués aux assurés ont diminué.

Le rapport du surintendant de l'Etat de New-York est précis sur ce point. Les 30 Compagnies opérant dans cet état ont eu, en frais de toute nature, plus de 26 0/0 du montant des primes encaissées, chiffre supérieur à celui de 1888. Ces mêmes Compagnies ont distribué à leurs assurés, en 1889, à titre de bénéfices, 13,951,691 dollars pour un encaissement de primes de 133,462,864 dollars, alors qu'en 1888 elles avaient distribué 14,324,877 dollars pour un encaissement de 144,359,530 dollars.

C'est une leçon pour ceux qui seraient tentés de signer des polices d'accumulation de 10, 15 ou 20 années. Sauraient-ils ce que l'avenir leur réserverait en distribution de bénéfices ?

L'action des Etablissements Eiffel est à 582.50. La Société est constituée avec un fonds de roulement important et elle possède un matériel et des ateliers ayant une grande valeur.

On a demandé à 30 l'Aurifère Argentine, à 65 les Pierreries de Ceylan et à 75 la Gold Trust.

Les obligations libérées de Porto-Rico se sont traitées à 286.25 en avance sur leurs cours précédents.

L'obligation de Chemins économiques est tenue à 400.

**CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST**

**ÉCOLE DE SAUMUR**

LA SECTION DE CAVALERIE DE SAINT-CYR

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Les Saint-Cyriens destinés à la cavalerie ont été choisis cette année après le classement de Pâques, au lieu de l'être après le classement de la fin de l'année scolaire. Cette modification assure à la durée des cours des élèves cavaliers une période de dix-huit mois au lieu d'un an. C'est vraisemblablement un achèvement vers la suppression de la troisième année de noviciat à Saumur.

» S'il en est ainsi, nous applaudissons à la mesure qui rendrait au service des régiments quatre-vingts sous-lieutenants actuellement détachés et passant, inutilement, une année supplémentaire à Saumur, au milieu des attractions du sport, mais sans aucun profit pour leur instruction militaire ni pour leur préparation à l'exercice du commandement.

» Toutefois, nous regrettons que cette année, comme toutes les années précédentes, on n'ait pu admettre dans la section de cavalerie de Saint-Cyr autant d'élèves qu'il y a de régiments. Mais l'avenir avait été si inconsidérément engagé par la 2<sup>e</sup> Direction en 1887, qu'il reste encore une vingtaine d'élèves officiers pourvus de leur brevet de sous-lieutenant depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, à la suite de leur cours de Saumur, et non encore promus.

» Nous concevons donc que le ministre désire liquider un reliquat qui pesait sur la marche régulière de l'avancement, en réduisant, pour cette année seulement, la part dévolue aux élèves de Saint-Cyr. La situation ancienne sera rétablie en 1891, et comme à cette date les nouveaux régiments auront été créés, la section de cavalerie devra compter sur un contingent annuel d'environ 90 élèves. »

D'un autre côté, la *France militaire* publie la note suivante :

« Il est inexact, paraît-il, qu'on se propose, au ministère de la Guerre, comme on l'a annoncé, de supprimer complètement l'année d'instruction à Saumur des officiers-élèves de Saint-Cyr.

» Il serait simplement question de hâter l'instruction de ces officiers et de diminuer la durée de leur stage à l'École de Saumur.

» Cette réforme serait actuellement à l'étude et aucune décision n'a encore été prise. »

#### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira mercredi prochain 14 mai, à 7 heures 1/2 du soir, au lieu ordinaire de ses séances.

L'ordre du jour comprend :

1° Exposé du maire sur la situation financière de l'exercice 1889;

2° Dépôt des comptes administratif et de gestion de 1889; du budget additionnel de 1889 et du budget primitif de 1890;

3° Examen des comptes et budgets des Hospices et du Bureau de bienfaisance;

4° Nomination des commissions du budget, de la voirie, des bâtiments et des fêtes;

5° Affaires diverses.

#### PÉTITION POUR LE RÉTABLISSEMENT DES PROCESSIONS

Si nous en jugeons par l'accueil favorable qui a été fait à la pétition, et par le grand nombre de signatures qui la couvrent, nous sommes en mesure d'affirmer que l'immense majorité des habitants de notre ville désirent ardemment le rétablissement de ces belles manifestations du culte catholique dont la suppression les a si fort contristés.

Nous verrons cette année si M. le maire Combiér est plus soucieux que l'an dernier des intérêts de ses concitoyens et plus respectueux des convictions et des croyances de chacun d'eux.

La pétition va lui être présentée ainsi qu'au Conseil municipal dont la réunion a lieu mercredi 14 mai.

Aujourd'hui, un groupe d'électeurs représentant les ouvriers, le commerce et la bourgeoisie de Saumur se présenteront à la Mairie pour y effectuer le dépôt des pétitions.

Ils ont adressé à M. J. Combiér, maire de la ville de Saumur, la lettre suivante :

« 14 mai 1890.

« Monsieur le Maire,

» Nous soussignés, Boret, Richard, Giroud et Lair, au nom des ouvriers, Sourdeau et Sainton, au nom des commerçants, Richard, avocat, et du Chêne, avocat, au nom de la bourgeoisie de la ville de Saumur, avons l'honneur de vous prévenir que nous nous présenterons demain lundi douze mai à l'Hôtel de Ville de Saumur pour remettre entre vos mains des pétitions portant un nombre de signatures beaucoup plus considérable que celles de l'année dernière et sollicitant de votre impartialité le rétablissement des processions de la Fête-Dieu dans notre ville.

» Nous vous prions, Monsieur le Maire, de vouloir bien prendre en considération les pétitions dont s'agit, leur accorder la suite qu'elles méritent et nous donner une audience aux jour, lieu et heure qu'il vous conviendra de choisir avant la réunion du Conseil municipal, fixée au mercredi 14 mai, pour que nous puissions vous entretenir de vive voix des intérêts si respectables des pétitionnaires.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre haute considération.

» Signé : BORET, RICHARD, GIROUD, LAIR, SOURDEAU, SAINTON, L. RICHARD, G. DU CHÊNE.

» P.-S. — Prière d'indiquer le jour d'audience à M. G. du Chêne, avocat à Saumur. »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des démarches faites auprès du Maire et de la délibération du Conseil municipal relative à la pétition.

Nous publions demain le chiffre exact des signataires, électeurs et femmes. Dès aujourd'hui nous sommes heureux d'apprendre que plus de la moitié des électeurs de notre ville ont apposé leurs signatures sur les feuilles de pétitions qui leur étaient spécialement réservées.

#### MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Jeudi prochain, 15 mai, fête de l'Ascension, à 8 heures du soir, la musique des écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° *Le Tournoi*, pas redoublé... CLODOMIR.
- 2° *Marche des Priseurs*..... PETIT.
- 3° *Le Faucheur*, chœur..... LESSEURRE.
- 4° *La Grotte de Calypso*, fantaisie..... AMOURDEDEU.
- 5° *L'Entraînante*, polka..... BARY.

#### L'INFANTICIDE DE SAUMUR

*Recours en grâce*

On nous a dit samedi que, grâce aux démarches des avocats, les jurés ont consenti à signer un recours en grâce pour les deux condamnés à mort, la femme Boges et Plot.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

François Papin (veuf), retraité, de Thouars, et Marie-Joséphine Clérembault, sans profession, de Saumur.

Alexandre Geslin, typographe, et Victorine-Marie Delaunay, sans profession, tous deux de Saumur.

Firmin Guy, cavalier de manège, de Saumur, et Augustine-Angèle Guignard, lingère, de Pamplie (Deux-Sèvres).

Mathurin Tessier, carrier, et Philomène Frimaudeau, journalière, tous deux de Saumur.

#### La question des Grands Magasins

La question des Grands Magasins préoccupe toute la province; de toutes parts on s'occupe, on se préoccupe et on émet des idées diverses sur ce ruineux monopole.

Le *Journal de Rennes* a reçu deux correspondances. L'une, d'un commerçant qui démontre, avec chiffres à l'appui, que le bon marché des Grands Magasins n'est pas aussi réel qu'on le croit généralement. Ces grandes maisons vivent d'une renommée qui n'est pas toujours justifiée.

La seconde émane d'un consommateur du chef-lieu d'Ille-et-Vilaine. Nous pensons que nos lecteurs la liront avec intérêt. Aux vendeurs et aux acheteurs d'en faire leur profit.

Voici comment s'exprime le consommateur rennais :

« Monsieur le Rédacteur,

» Vous venez de publier une étude fort intéressante sur les Grands Magasins, et vous plaignez les commerçants de notre ville qui ont à subir une ruineuse concurrence. Permettez-moi de vous signaler un point de vue auquel vous ne vous êtes pas placé.

» Par patriotisme local, je serais disposé à renoncer aux avantages considérables que présentent les Grands Magasins, tels que la vente à prix fixe et la marque en chiffres connus; je consens à payer le même objet plus cher pour soutenir le commerçant de ma ville; mais je ne voudrais pas que ce prix fût majoré d'une certaine somme destinée à compenser ce qui est dû par le client négligent qui tarde à régler son compte et le client malhonnête qui ne règle jamais.

» Écoutez les doléances des commerçants de Rennes. Tous vous diront qu'ils ne peuvent faire rentrer leurs créances; ils ont des crédits ouverts depuis cinq ans, dix ans et plus. Ainsi, en achetant une robe, je dois payer non-seulement cette robe, mais l'intérêt de celle qui a été achetée par M<sup>me</sup> X..., et une quote-part du prix de la robe que M<sup>me</sup> Y... ne paiera jamais.

» Un remède existe: un fort escompte au client qui paie comptant. — Le commerce rennais y est-il disposé?

» Un second remède plus compliqué, mais plus complet: l'envoi à tous les clients des états de situation au 1<sup>er</sup> janvier, sans demande d'argent, mais avec avertissement que la somme indiquée et non payée portera intérêt à 6 0/0.

» Les commerçants répondront peut-être: Impossible d'agir ainsi, nous perdriions nos clients.

» Qu'ils y prennent garde! C'est justement parce qu'ils ne veulent employer aucun de ces moyens que l'on va aux Grands Magasins.

Le *Journal de Rennes* ajoute :

« Il y a certainement dans cette lettre des idées qui méritent d'être prises en considération. Ces réformes sont-elles possibles? Nous le croyons.

» Marquer les marchandises en chiffres connus; accorder un escompte important aux clients qui paient comptant; faire payer l'intérêt à ceux qui ne règlent pas leurs factures, voilà des procédés simples et pratiques.

» Aux commerçants d'y réfléchir, de les étudier et de les réaliser.

» Nous sommes tout disposés à les appuyer dans la mesure de nos forces et nous croyons ainsi défendre l'intérêt général. Mais, de leur côté, ils doivent faire quelque chose; autrement ils seront débordés et battus dans la lutte engagée contre leurs redoutables concurrents. »

#### LES BATAILLONS SCOLAIRES

On mande de Lyon :

« Dans sa réunion de mardi soir, le Conseil municipal a voté la suppression du bataillon scolaire, comme ne rendant aucun service et pouvant, au contraire, donner aux enfants des habitudes qui seraient nuisibles à la discipline militaire. »

ANGERS. — *Fermeture des magasins le dimanche.* — A la suite des premières démarches faites près des commerçants d'Angers, pour la fermeture des magasins le dimanche, la commission du Syndicat a pu constater avec une grande satisfaction, à sa réunion du mercredi 7 mai courant, qu'un grand nombre de négociants, dans les différentes branches de commerce, ont adhéré à cette idée. Ce travail très important et qui demande plus de temps qu'ils n'avaient pensé tout d'abord, n'est pas entièrement achevé. Pour ce motif, la fermeture, primitivement projetée pour le 18 mai, a dû être reculée pour certains genres de commerce. Elle sera, dans peu de temps, fixée définitivement.

Nous devons toutefois mentionner ci-dessous les industries dans lesquelles dès à présent l'accord est fait :

1° Librairie — Droguerie — Draperie — Machines à coudre.

2° Bourellerie — Passementerie — Papiers

#### 6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

IV

Quelques jours après son arrivée, Paul Delcroix se rendit chez M. Courmont, le principal notaire de Chabrinant, et qui, comme nous le savons, demeurait dans la Grande Rue.

Ce n'est pas lui que Delcroix désirait voir, mais son neveu, Jude Brizardier; ils étaient tous deux nés dans cette ville, ils avaient été élevés dans le même collège.

Ce n'est point que Delcroix estimât beaucoup Brizardier; il n'avait plutôt pour lui, au contraire, qu'une sympathie modérée; mais depuis son départ déjà lointain, d'abord pour le *Borda* et ensuite pour les longs voyages, il avait perdu de vue la plupart de ses autres camarades.

Il connaissait celui-ci plus particulièrement, il avait conservé avec lui des relations parce que Jude était demeuré, du moins jusqu'ici, dans la ville. Delcroix ne pouvait point venir à

Chabrinant, sans lui rendre visite.

Paul Delcroix, qui n'avait point mis le pied au pays depuis deux ans, ignorait que Brizardier habitait maintenant Paris.

Quand il entra dans la belle maison aux pannonceaux sculptés dans la pierre, il fut frappé de la physionomie de l'étude.

Les clercs, la mine allongée, semblaient livrés à un travail qu'ils accomplissaient sans intérêt ni attention.

Ils se regardaient avec une inquiétude singulière, au lieu d'échanger entre eux des plaisanteries, comme c'est assez l'usage en l'absence du patron. Bien que l'étude de M<sup>e</sup> Courmont passât pour la mieux tenue de la ville, il était évident que la gravité du personnel dépassait en ce moment toutes les limites; ce n'était même plus de la correction ou de la sévérité, mais une sorte de stupéfaction comme si un accident eût frappé quelqu'un dans la maison.

Le principal clerc connaissait parfaitement le capitaine; mais il n'eut point l'accueil empressé et joyeux qu'il avait eu pour lui à la dernière visite.

— Je tombe mal, probablement, se dit Paul Delcroix. M<sup>e</sup> Courmont n'est point dans ses

bons jours; il vient sans doute de distribuer autour de lui quelques philippiques animées qui ont jeté le désarroi dans la bonne humeur de MM. ses clercs.

— M<sup>e</sup> Courmont est ici ?

Il était dans son cabinet.

Il fut facile à Paul de s'apercevoir que le notaire lui-même était sous le coup d'un gros ennui, d'un embarras.

Son visage, animé d'ordinaire, était pâle. Depuis que Delcroix l'avait vu, M<sup>e</sup> Courmont semblait avoir vieilli.

Il tendit avec effort sa main au capitaine, et alla fermer avec soin la porte de son cabinet.

— Vous venez pour Jude; vous tombez mal, voilà bien trois mois que je n'ai eu l'agrément de le voir...

En prononçant ce mot: agrément, le notaire avait souri d'un rire amer et ironique qui montrait les dents.

— Je regrette beaucoup... murmura Delcroix, un peu embarrassé de l'accueil.

Et il pensa qu'il était arrivé quelque mésaventure à Brizardier et que telle était la cause du silence embarrassé qui régnait dans l'étude...

— Oui, M. Jude Brizardier est à Paris,

toujours à Paris, et si son train était modeste l'argent file, mon cher M. Delcroix! je ne vous dis pas tout, j'en peux pas dire tout... Mais si vous allez à Paris avant de reprendre votre service, tâchez donc de le détourner de la voie qu'il mène. Il est tombé aux mains de gens qui le perdent... Il joue!... Dites-lui surtout ceci: qu'il lui advienne ce qu'il pourra, il n'aura plus un sou de moi, plus un sou! D'ailleurs, aujourd'hui, après ce qui m'arrive, vous comprenez, c'est impossible...

Paul Delcroix ne releva point cette dernière allusion à un fait qu'il ignorait; il craignait de commettre une indiscrétion, il répondit d'un ton de voix un peu gêné :

— Je ne finirai certainement pas mon congé sans passer par Paris; je ferai votre commission... mais dans des termes plus doux, si vous le permettez...

— On ne saurait en employer de trop sèveres.

En disant ces mots, le notaire s'agitait sur son fauteuil; il semblait en proie à une sourde colère et Delcroix se repentait presque de lui avoir rendu visite et soulevé ainsi en lui des sentiments pénibles.

Delcroix essayait en vain de le radoucir;

peints — Modes — Spécialités de blancs — Quincaillerie.

Dans quelques jours, nous donnerons la liste des autres branches de commerce qui ont adhéré aux propositions de la commission.

### FÊTE MILITAIRE DE LA CROIX-ROUGE à Poitiers

Elle a été charmante, superbe, magnifique.

Le soleil a compris qu'il avait commis, dimanche, une insigne maladresse, en refusant son indispensable concours. Aussi, pour réparer ses torts, a-t-il brillé, jeudi, comme au plus fort de l'été.

Le soleil étant de la partie, on pouvait être sûr, après le début de dimanche, que le succès serait complet.

Jendi matin, on annonçait que la fête aurait lieu à deux heures. La nouvelle, accueillie avec joie, fut bientôt connue de tout le monde, et, dès une heure, les habitants se dirigeaient en foule vers les Dunes.

Voitures de maître, voitures de remise et omnibus se croisent dans la rue d'Orléans et sur la voie d'accession.

Rarement on a vu à Poitiers pareille animation.

Les piétons, se souvenant des averses de dimanche, sont à peu près tous munis de leur parapluie. Ils s'en servent pour se préserver des ardeurs du soleil.

A deux heures, le petit polygone est couvert de monde. On peut évaluer la foule à plus de dix mille personnes.

Tout est admirablement disposé.

La tribune offre un coup d'œil ravissant. Elle est occupée presque exclusivement par les dames, en toilettes printanières. De délicieuses bouquetières offrent des fleurs et remplissent leurs coquettes petites sacoches. Tous les messieurs ornent leur boutonnière; c'est pour les blessés.

A côté de la tribune, un buffet admirablement servi.

A droite, la musique du 125<sup>e</sup>; à gauche, au milieu des premières, la musique de l'École d'artillerie, qui jouaient alternativement.

La cloche sonne.

Aussitôt les moniteurs du 125<sup>e</sup> de ligne arrivent au pas gymnastique, et viennent se ranger au centre du polygone.

Ils exécutent des exercices de boxe avec un ensemble parfait. Chaque mouvement soulève des bravos dont une large part revient de droit au sergent instructeur, un solide et gracieux soldat, capable de se défendre contre une demi-douzaine d'agresseurs.

Puis vient le concours hippique des officiers d'artillerie (huit obstacles à franchir). Les concurrents ne sont pas moins de dix-neuf. Les prix sont vivement disputés.

Les moniteurs du 125<sup>e</sup> exécutent ensuite des

exercices de bâton. On leur fait une ovation chaleureuse et des plus méritées.

L'enthousiasme grandit encore pendant les manœuvres à cheval faites par deux pelotons de sous-officiers d'artillerie.

Le spectacle est charmant et on applaudit à outrance.

Les cavaliers viennent se ranger en bataille devant les tribunes et on proclame les vainqueurs des deux concours hippiques.

Les prix sont remis par le général d'Elloy, des officiers et des dames de la Croix-Rouge.

Un bouquet est offert au premier prix de sous-officiers, par la fille du général d'Elloy et M. Gauthier, maître d'escrime, doyen des sous-officiers. — Un autre bouquet est remis au 2<sup>e</sup> prix.

Les dames de la Croix-Rouge offrent du champagne à tous les sous-officiers et M. de Touchimbert, président du Comité de Poitiers, porte un toast à l'armée.

On reprend les exercices.

Après des courses à pied, avec et sans obstacles, exécutées avec beaucoup d'entrain et d'agilité par des militaires du 125<sup>e</sup>, la fête se termine par des manœuvres de batterie d'artillerie à cheval.

Nos braves canoniers — qui sont à peu près tous de la jeune classe, — excitent l'admiration des spectateurs qui ne cessent d'applaudir.

Les chevaux sont au galop; sur un signe, les pièces sont mises en batterie; feu! quatre coup de canon. La fumée se dissipe et on aperçoit les pièces à terre; les roues ont été enlevées en quelques secondes.

Le public acclame l'armée.

Les habitants de Poitiers garderont longtemps le souvenir de cette fête, la plus belle assurément qui ait été donnée, depuis bien des années, dans notre ville.

Nos plus vives félicitations au Comité de la Croix-Rouge. (Journal de l'Ouest.)

M. Le Mallier, préfet d'Indre-et-Loire, est nommé préfet du Gard.

M. Gentil, ancien préfet des Vosges, est nommé préfet d'Indre-et-Loire.

M. Vatin, préfet du Gard, est nommé préfet du Calvados, en remplacement de M. de Brancion, nommé précédemment trésorier général.

GRAND CONCOURS D'ORPHÉONS, DE MUSIQUES D'HARMONIE ET DE FANFARES

On nous écrit de Château-Gontier (Mayenne): « Un grand Concours d'Orphéons, de Musiques d'Harmonie et de Fanfares aura lieu à Château-Gontier, les 16 et 17 août prochain.

» Les Sociétés qui, faute de renseignements, n'auraient pas reçu d'invitation et le règlement de ce Concours, sont invitées à s'adresser à M. JEVÉLOT, secrétaire du Concours. »

NANTES. — Après de longues délibérations, le gouvernement a décidé que les officiers étrangers autorisés à suivre les manœuvres assisteraient aux opérations du 14<sup>e</sup> corps d'armée dont le chef-lieu est Nantes, mais que ce corps ne ferait pas usage de la nouvelle poudre sans fumée. Des manœuvres spéciales seront exécutées avec cette poudre dans le 18<sup>e</sup> corps d'armée.

### VILLE DU MANS

Concours régional agricole, du samedi 24 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin 1890.

Exposition d'Horticulture, du samedi 24 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin.

Concours hippique, du jeudi 29 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin. — Seront admis à ce concours, les onze départements suivants: Sarthe, Mayenne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Indre, Indre-et-Loire, Cher, Ile-et-Vilaine, Finistère et Côtes-du-Nord.

Distribution des récompenses du Concours Régional et banquet, le dimanche 1<sup>er</sup> juin. — Entrée gratuite de tous les Concours. — Illumination générale de divers quartiers. — Grand feu d'artifice.

Courses de vélocipèdes, par la Société vélocipédique du Mans, le dimanche 8 juin.

Grand concours de manœuvres de pompes à incendie, le dimanche 22 juin.

Concours de tir, organisé par la Société l'Union Sarthoise et la Société du 28<sup>e</sup> régiment territorial. Le 8 juin: Concours spéciaux offerts à l'armée et aux Sociétés de tir territoriales de la région. Les 15, 16, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 juin: Concours publics.

Grand concours musical d'Orphéons, de Musiques d'harmonie et de Fanfares, les dimanche 29 et lundi 30 juin. — Festival. — Illumination du Quinconce et du Jardin des Jacobins à la lumière électrique.

Concours organisé par la Société Hippique de la Sarthe, du jeudi 3 au dimanche 6 juillet. — Exposition des chevaux, concours de dressage, courses au trot et courses d'obstacles.

Régates organisées par la Société Nautique, le dimanche 13 juillet.

Fête Nationale du 14 juillet: Ascension d'un ballon monté, illuminations.

Grande Cavalcade et Tournoi, organisés par souscription au profit des pauvres, le dimanche 20 juillet.

Courses de chevaux, les 27 et 28 juillet.

Fêtes diverses: Retraites aux flambeaux, jeux publics, concerts au jardins d'Horticulture et sur le Quinconce des Jacobins, feux d'artifice.

### UN PARI CURIEUX

Deux jeunes vélocipédistes du Mans ont fait le pari de faire en 6 heures — et en tricyclettes — le trajet de Tours au Mans (22 lieues). MM. E. Lecoin et X... sont partis de Tours dans l'après-midi. Ils viennent du Havre par

Paris, et c'est à leur rentrée au Mans qu'ils ont fait le pari de continuer jusqu'à Tours et de rentrer en six heures.

Un autre pari est en train, celui de se rendre du Mans à Madrid dans un délai assez restreint.

### FAITS DIVERS

Décidément, il est plus facile de critiquer la tour Eiffel que de l'imiter. Le concours récemment ouvert à Londres et dont nous avons déjà parlé, a abouti à un insuccès complet. Parmi tous les projets, un grand nombre présentaient des idées assez originales et ne manquant pas de grandeur, mais le jury a dû constater qu'aucun n'était d'une exécution pratique.

L'EFFET DES MAUVAIS LIVRES: ASSASSINAT D'UNE JEUNE FILLE ET SUICIDE D'UN JEUNE HOMME.

Un jeune homme de 25 ans, Eugène Charlet, élevé par les hospices de Paris, et demeurant à Renbrevue (Pas-de-Calais), pour se venger d'une jeune fille de quinze ans qui n'acceptait pas ses avances, l'a tuée avec une férocité inouïe, puis s'est ouvert lui-même les veines.

Détail qui porte avec soi une leçon: sur la table se trouvait ouvert un livre récent intitulé: *Les Amours qui tuent*.

### Depuis vingt ans!

Châteauneuf Val-de-Bargis (Nièvre), le 24 décembre 1889. — Souffrant depuis 20 ans d'une violente migraine, qui m'obligeait souvent à garder le lit, j'eus l'idée d'essayer de vos Pilules Suisses. Je m'en trouve parfaitement bien; dès que j'en prends, ma migraine disparaît aussitôt. (Sig. lég.) M<sup>me</sup> PAUTRAT. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

### Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

### JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

### FORTUNE! FORTUNE!! Système Américain

Le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr. Bénéfices payés tous les 10 jours. Demander notice à MM. BAHIER et C<sup>o</sup>, banquiers, 9, Rue des Filles Saint-Thomas, 9, près la Bourse, PARIS.

M<sup>e</sup> Courmont continua à s'irriter sur le compte de son neveu Jude; il froissait des papiers sur son bureau et les jetait avec fureur dans la corbeille encombrée.

Paul n'était pas surpris d'entendre dire du mal de Brizardier, mais il était étonné de voir M<sup>e</sup> Courmont s'emporter au sujet de dérèglements de conduite. M<sup>e</sup> Courmont passait, en effet, pour ne pas avoir élevé son neveu Jude dans les meilleurs principes; il lui avait laissé trop de liberté.

Le notaire jouissait d'ailleurs d'une certaine considération dans la ville; mais il est toujours difficile de savoir si une bonne réputation est méritée.

— Il avait tout ce qu'il faut pour vivre ici, heureux et tranquille, répétait M<sup>e</sup> Courmont; je l'aurais marié avec une jeune fille du pays; quelques-unes jouissent de dots qui ne sont pas à dédaigner... Non! il faut qu'il se jette dans une existence qui dépasse ses moyens et les miens, aujourd'hui surtout... après ce qui m'arrive...

Cette dernière allusion, dans les mêmes termes que tout-à-l'heure, intrigua Delcroix; il crut enfin pouvoir demander à M<sup>e</sup> Courmont:

— Que vous est-il donc arrivé?

— Comment! s'écria le notaire, vous ne savez pas?

— Mais non...

— Ah ça, mais le bruit pourtant doit en courir la ville en ce moment... on ne parle que de cela... moi, les oreilles m'en tintent.

Delcroix aurait bien dû comprendre, depuis le commencement de la conversation, que ce n'était pas uniquement la conduite fâcheuse de Jude qui mettait M<sup>e</sup> Courmont dans cet état d'indignation et de fureur. Mais comme à ce moment il n'était point encore allé au Pensionnat Bleu voir sa sœur, comme il ne connaissait plus guère personne qu'elle à Chabrinand, et qu'il s'intéressait médiocrement à ce qui pouvait s'y passer, il était venu chez le notaire sans être au courant, il l'avoua avec humilité et franchise.

— Mais malheureux! reprit M<sup>e</sup> Courmont, indigné et désolé, on m'a volé cette nuit cinquante mille francs...

— Cinquante mille francs! cette nuit!

— Oui, cinquante mille, qui étaient là, dans ce carton, oh! vous pouvez voir... c'est bien trop certain, ils n'y sont plus.

A l'annonce brusque de ce vol, Delcroix avait instinctivement dirigé ses regards du côté

d'un solide coffre-fort perfectionné dont la cuirasse d'acier luisait près du bureau.

— Oui..., je vois, Delcroix, vous allez me dire comme tout le monde que j'aurais dû serrer ces billets de banque dans mon coffre-fort. Mais mon système de mettre mon argent à l'abri n'est pas si mauvais... Un voleur va au coffre-fort, naturellement, directement, et il peut, malgré tous les secrets, avoir un moyen de l'ouvrir... tandis qu'il n'aura jamais l'idée de fouiller, les uns après les autres, les deux cents cartons qui se trouvent dans cette armoire, et dont cent quatre-vingt-dix-neuf contiennent de simples dossiers. Mes billets de banque y étaient donc mieux cachés que partout ailleurs..., il a fallu que le voleur connaisse ce détail; et c'est ce qui le trahira..., il doit être de la maison... Ajoutez que l'armoire est elle-même bien défendue et que la serrure n'en a été nullement forcée ni déviscée. C'est avec une clef fabriquée sur une empreinte, qu'on l'a ouverte... Le voleur n'est pas venu du dehors. Et c'est bien à tort, d'après moi, qu'on a songé à un individu, une sorte de commissionnaire, qui s'est établi, il y a une huitaine de jours, en face de la maison qu'il épiait, paraît-il. Il a disparu... Ce n'est

pas une raison... Comment aurait-il pénétré chez moi? On n'a relevé nulle trace d'escalade aux murs de mon jardin, nulle effraction aux différentes portes. Ah! vous ne savez pas! mais la justice a été ici toute la matinée pour les constatations! comment pouvez-vous ignorer un fait pareil!

(A suivre.)

La petite Yvonne se présente chez le confiseur.

— Je voudrais bien une boîte de bonbons contre la toux.

— Est-ce pour vous mon enfant?

— Les bonbons, oui; la toux, c'est grand-maman qui l'a.

Calino se promène à la campagne avec son jeune fils.

— Dis donc, papa, comment appelle-t-on ces arbres qui sont si longs?

— Ce sont des penpliers, mon enfant.

— Et à quoi ça sert-il?

— On les coupe, on les scie et on en fait... des planches de sapin.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**FAILLITE GASNEREAU-GAUTIER**

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur GasnerEAU - GAUTIER, marchand forain au Puy-Notre-Dame,

En exécution de l'article 462 du Code de Commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 20 mai 1890, à 10 heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de Commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au Greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées. Le Greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(347) Le Greffier, COLLIN.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

**V E N T E**

Aux enchères publiques

Le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur,

**DE L'USINE**

**Des Huraudières**

ET SES DÉPENDANCES

Situées commune de Saumur,

Comprenant plusieurs VASTES BATIMENTS, avec Machine à vapeur de la force de 60 chevaux et 4 paires de meules à usage de fabrication de noir animal, tannerie ou autres industries similaires, le tout d'une contenance de un hectare vingt-neuf ares vingt centiares,

Et d'UN PRÉ, dit

**LE PRÉ-DU-GODET**

Avec canal communiquant au Thouet,

Situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

Mise à prix : 30,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, ANDRÉ POPIN.

**A LOUER**

POUR NOEL PROCHAIN

**Maison avec Magasin**

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

Etude de M<sup>e</sup> H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, 4, rue Pavée.

Par exploit du ministère de M<sup>e</sup> MULLON, huissier à Saumur, en date du douze mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, la dame Geneviève - Marie ROUY, épouse de M. Auguste - Eugène Plais, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée actuellement à Saumur, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 43, et précédemment à Villiers-au-Bouin (Indre-et-Loire),

A formé, contre ledit M. Plais, sa demande en séparation de biens ;

Et M<sup>e</sup> Henry LECOY, avoué près le tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n<sup>o</sup> 4, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné.

Saumur, le 12 mai 1890.

LECOY.

Étude de M<sup>e</sup> CHARIER, notaire à Thouars.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 8 octobre 1890,

**VASTES MAGASINS**

AVEC LOGEMENT ET COUR

Le tout pouvant facilement se diviser en deux magasins avec logement distinct.

Façade sur la rue la plus commerçante de Thouars, près la place Saint-Médard, où se tient le marché.

On traitera pour la totalité ou pour partie.

S'adresser, soit à M. Alphonse BOUTIN, propriétaire à Thouars, soit à M<sup>e</sup> CHARIER. (365)

**A LOUER**

Pour le 24 juin 1890

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n<sup>o</sup> 19,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, 5 chambres à coucher, chambre de domestique, greniers, caves en roc, jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTÉ, notaire à Brézé. (385)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

**MAGASIN**

**D'ÉPICERIE**

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LEPERT, notaire à Baugé.

**A CÉDER**

IMMÉDIATEMENT

**Un Établissement**

DE

**BAINS CHAUDS**

Situé au centre de la ville de Baugé.

Pour avoir tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LEPERT.

**A LOUER DE SUITE**

**Chambre avec Cabinet**

**CAVE ET GRENIER**

13, Montée du Fort.

**A VENDRE**

**Comptoir, Rayons**

Et Enseigne

S'adresser à M<sup>me</sup> BARDOU, rue Dacier, 47. (341)

**Dessin**

Leçons à domicile. H. BUISSON, 3, rue Chanzy.

**M. Fulcrand-Coste, pro-**

priétaire négociant à Béziers, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle que, malgré la hausse sur les vins de l'Hérault, il est encore à même, à cause de ses grands approvisionnements, de livrer ses vins, qu'il garantit absolument naturels, pur jus de raisins frais de vendange.

Toujours bien choisis, les vins de l'Hérault de M. FULCRAND-COSTE sont très appréciés et se rapportent beaucoup aux vins de Maine-et-Loire; ils se vendent à des prix extrêmement modérés, défiant, à qualité égale, toute concurrence.

S'adresser, comme par le passé, pour goûter et traiter, à son représentant à Saumur, M. G. VÉRON, quai de l'Abattoir, 7. Vins rouges depuis 80 fr.

**TRAITEMENT**

**Des Maladies de la Vigne**

CH. PERRAUT ET C<sup>ie</sup>

Rue de la Grise, 4, Saumur.

Sulfate de cuivre, titrage garanti. Ammoniaque à 22°. Carbonate de soude. Soufre. Silicate de potasse, Greffoirs Guillebot et Cheminot - Berthelin. Outils et Bouchons pour le greffage et l'incision annulaire. Pulvérisateurs de tous genres. Soufreuses diverses. (377)

**UN ÉCRIVAIN** ayant

faites preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

**AVIS**

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour soirées musicales ou pour faire danser; cet instrument est le

**Pianista**

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de L'EXPRESSION, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile à obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quelque facture qu'ils soient.

LOCATION

PILLET - BERSOULLÉ — PIANOS & MUSIQUE SAUMUR

**Magnifique Service de Table pour 35<sup>e</sup> seulement**  
En Terre de Fer, pâte blanche ou ivoire, nouveaux dessins, couleurs bleu, vert, brun, vert ou rose, composé de 48 assiettes plates, 12 de creuses, 1 soupière, 1 saladier, 1 légumier, 2 plats ovales, 4 plats ronds, 4 ravers, 4 saucière, 12 coquetiers, soit 86 pièces, que la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE FABRICANTS RÉUNIS DE FAIENGE, 67, Rue de Chabrol, à Paris, expédie soigneusement emballé et franco de port dans tous les départements n<sup>os</sup> 35 fr. — Restitution immédiate de l'argent aux non satisfaits.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

**Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires**

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40  
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cèvenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

SAUMUR

**Prix Modérés**

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

